

Création d'une section 14, 50 et 61

Notre mutuelle peut créer des sections départementales ou locales, c'est le conseil d'administration qui prend la décision, comme le précise l'article 53 de nos statuts. Le but de ces sections et aussi clairement annoncé

« Les sections représentent la mutuelle à la base et peuvent émettre des avis, poser des questions, proposer des modifications, critiquer ou approuver. L'esprit mutualiste doit prévaloir en toutes circonstances. Chaque section locale est administrée par un bureau. »

C'est l'article 2 du règlement intérieur qui indique que

« Chaque section locale distractive est administré par un bureau comprenant un président, un secrétaire un trésorier et un ou plusieurs membres »

Le conseil d'administration a voté la création d'une section pour les départements 14 50 et 61.

Il existe déjà une section 76 qui fonctionne depuis plusieurs années, les mutualistes du 27 y sont rattachés mais peuvent rejoindre la nouvelle section créée dans l'ex Basse-Normandie.

Chaque mutualiste comprendra que les sections ont surtout un rôle de proximité où chaque adhérent peut s'exprimer, proposer, donc se sentir pleinement acteur de sa mutuelle. Bien entendu les sections ne peuvent qu'être des relais et en aucun cas exercer un quelconque contre-pouvoir, c'est et ce sera toujours l'assemblée générale qui aura le pouvoir de décider et le conseil d'administration d'appliquer les décisions prises par l'AG.

Pour constituer cette section locale, une assemblée des adhérents sera organisée quand les conditions sanitaires actuelles seront levées.

Le bureau y sera élu donc chaque adhérent peut y participer, y compris ceux du 27. Les autres départements et surtout des mutualistes du Calvados de la Manche et de l'Orne.

Pour le CA le président



Participera à l'assemblée constituante :

NOM : Prénom :

Numéro d'adhérent :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :@.....



Pour les adhérents résidant dans le 27 :

Merci de nous faire savoir si vous souhaitez être rattachés à la section 76 ou la section 14

NOM : Prénom :

Numéro d'adhérent :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :@.....

